

Un jour ma femme ND M. était possédée et réclamait l'eau d'une certaine mer qui se trouve je ne sais plus où encore.

J'ai alors consulté un guérisseur qui me faisait savoir que cette mer se ^{ren}contrait quelque part avec celle de Cambérène et que la prochaine fois quand elle sera possédée qu'on ne lui fait pas sentir du sable mouillé d'urine mais tout simplement qu'on lui donne à boire de l'eau de mer et qu'on verse sur son corps cette même eau après quoi elle se mettra à dormir.

Effectivement cela était vrai, car j'ai pu vérifier une autre fois qu'après avoir bu l'eau de mer et qu'on lui ait versé cette eau sur tout son corps elle s'était mise à dormir.

Un mercredi ma femme était gravement malade et cela m'inquiétait à tel enseigne que j'avais décidé de l'amener à Rufisque chez ses parents afin qu'ils voient ce que c'était. Lorsque j'en avais parlé à mon grand-père il m'affirmait que cette décision était conforme aux prescriptions du Livre Saint (Le Coran) car il avait déjà entendu mon grand-père Feu Seydina Issa Laye (1) dire que lorsqu'une personne est malade et qu'on lui indique les remèdes, elle doit utiliser ces moyens pour se soigner car refuser jusqu'à en mourrir équivaut à un suicide.

Ainsi le mercredi même, dans la nuit j'amenais ma femme à Rufisque et expliquait/à sa soeur XOTTA. Cette dernière me conduisait jusqu'à leur XAAM et me montrait le canari de ma femme en me faisant remarquer qu'il était entièrement vide. XOTTA prenait de l'eau dans son propre canari et lui lavait la figure, pour m'avait-elle dit voir ~~ce que cela~~ ~~xxxxit xxxxxx~~ l'effet que cela allait produire. Mais le lendemain, jeudi aucune amélioration n'était enregistrée dans l'état de ma femme. Au cours de la nuit du jeudi. ~~Seydina Issa Laye~~ Elle commençait à dire des choses extraordinaires. Cela durait jusqu'au vendredi.

Le samedi je rencontrais son frère envoyé pour me chercher. Je lui demandais ce qui s'était passé croyant que ma femme était décédée mais il me fut répondu que non. C'était au moment où notre fils P.S. tē-

(1) Seydina Issa Laye : Ancien Kalif de la secte Layene.

tait encore.

Juste au moment où j'arrivais P.S. voulait têter les seins de sa maman qui le repoussait si énergiquement que l'enfant allait tomber devant la porte au moment où je franchissais le seuil.

J'entrais dans la chambre et demandais à ma femme comment elle se portait. Elle me dit tout simplement en me montrant son visage :

"Voilà comment je me porte".

Je vous jure que les rales avait tourné sa bouche jusqu'à l'arrière de son cou. Ce jour-là mes larmes sont tombées sur ma figure.

Je lui demandais ce que cela signifiait et elle me répondait que les "RAB" exigeait qu'on leur offre une chèvre, le cas échéant ils ne la laisseront pas.

Je donnais aussitôt la somme de trois mille francs à A.B. en lui demandant d'aller acheter une chèvre et je quittais ma femme.

La chèvre fut tuée et offerte au RABS le lundi matin et ma femme retournait chez moi le lundi soir comme s'il ne lui était jamais rien arrivé.